

DEPARTEMENT de
L'ESSONNE

Arrondissement de
PALAISEAU

Canton de
LONGJUMEAU

Commune de
MONTLHERY

Secrétariat

☎ 01.64.49.53.33

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

OBJET

Accord sur le projet
de création
de l'Association
Foncière Urbaine
Autorisée (AFUA)
de la Plaine

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
07.12.2016

Date d'affichage
07.12.2016

FG/NP/16-13.12-021

Extrait du **REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la **COMMUNE DE MONTLHERY**

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

L'an deux mille seize
Le treize décembre à vingt et une heures

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Claude PONS, Maire.

PRESENTS :

- M. PONS,
- Mmes AFONSO, BELOT, DA COSTA FERNANDES, KLJAJIC, LESCURE, MARTIN, PICHON, ROZIER-BELVAL, SPIRAL, TONNA, TRUNSARD, ZANATO,
- MM. BERTIN, BORREDON, DESSERPRIT, DUJARDIN, DURAND, GAUCHET, HERNANDEZ, KAROUI, LAFONT, NIVET, RICHARD, SUTTER, TURPINAT.

EXCUSES :

- Mme NOEL pouvoir à M. NIVET,
- M. QUEANT pouvoir à Mme KLJAJIC,
- M. STANORD pouvoir à M. DURAND.

Le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a nommé Secrétaire de séance Madame TONNA.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 322-1 et suivants,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 juillet 2011 dont la dernière modification simplifiée a été approuvée le 13 février 2014 et mis en révision le 28 avril 2014,
- Vu la demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée formulée par un propriétaire du secteur de la Plaine et du plan parcellaire établi par la SCP J.Y. BASSET, Géomètre expert à SAVIGNY SUR ORGE (91600),
- Considérant qu'en application de l'article L. 322-3-2 du code précité, l'autorité administrative, en l'espèce, Madame la Préfète de l'Essonne, recueille, préalablement à la création de l'association, l'accord du Conseil Municipal sur l'opération lorsqu'un Plan Local d'Urbanisme a été approuvé sur le territoire de la commune,
- Considérant qu'en application de l'article R. 322-3 (2^{ème} alinéa), si le dossier de projet d'acte d'association comporte la délibération du Conseil Municipal donnant son accord à la création de l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) de la Plaine, le délai d'instruction ouvert au Préfet est réduit et les formalités allégées,



- ↳ **DONNE** son accord, à l'unanimité, au projet de création de l'Association Foncière Urbaine Autorisée sur le secteur de « La Plaine » de **MONTLHERY**.
- ↳ **PRECISE** que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Pour copie conforme
au registre,
Le Maire,
Président délégué du Conseil
Départemental de l'Essonne,


Claude PONS



Fait et délibéré en séance publique,
les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre
tous les membres présents.

Le Maire,
Président délégué du Conseil
Départemental de l'Essonne,

Claude PONS

